

Date de préparation 10-déc.-2009 Date de révision 09-mars-2018 Numéro de révision 1

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit <u>Diammonium peroxodisulphate</u>

Cat No. : A10533

Synonymes Ammonium peroxydisulfate; Peroxydisulfuric acid diammonium salt

 No.-CAS
 7727-54-0

 No.-CE.
 231-786-5

 Formule moléculaire
 H8 N2 O8 S2

Numéro d'Enregistrement REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire.

Secteur d'utilisation SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en

préparations sur sites industriels

Catégorie de produit PC21 - Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance

l'environnement (utilisation d'intermédiaires)
Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Thermo Fisher (Kandel) GmbH

Zeppelinstr. 7b

76185 Karlsruhe / Germany Tel: +49 (0) 721 84007 280 Fax: +49 (0) 721 84007 300

Adresse e-mail tech@alfa.com

www.alfa.com

Département sécurité du produit.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Carechem 24: +44 (0) 1235 239 670 (Multi-langue, numéro d'urgence 24 heures)

Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Centre Mainz

www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

Matières solides comburantes Catégorie 3 (H272)

Dangers pour la santé

Diammonium peroxodisulphate

Date de révision 09-mars-2018

Toxicité aiguë par voie orale

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Catégorie 2 (H315)

Catégorie 2 (H319)

Catégorie 2 (H319)

Catégorie 1 (H334)

Catégorie 1 (H317)

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Catégorie 3 (H335)

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H272 Peut aggraver un incendie ; comburant
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H302 Nocif en cas d'ingestion

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage
- P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
- P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composant	NoCAS	NoCE.	Pour cent en	CLP classification - Règlement (CE) n °

Diammonium peroxodisulphate

Date de révision 09-mars-2018

			poids	1272/2008
Persulfate dammonium	7727-54-0	EEC No. 231-786-5	98	Acute Tox. 4 (H302)
				Skin Irrit. 2 (H315)
				Eye Irrit. 2 (H319)
				Resp. Sens. 1 (H334)
				Skin Sens. 1 (H317)
				STOT SE 3 (H335)
				Ox. Sol. 3 (H272)

Numéro d'Enregistrement REACH	-
-------------------------------	---

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de

sécurité au médecin responsable.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. UNE

REACTION RAPIDE EST CRUCIALE, OBTENIR IMMEDIATEMENT UNE ASSISTANCE

MEDICALE. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ingestion Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Nettoyer

la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce

soit à une personne inconsciente.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou

inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire

approprié. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Utiliser un équipement de protection individuelle. de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Diammonium peroxodisulphate

Date de révision 09-mars-2018

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydant : risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible/organique. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Peut enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.).

Produits dangereux résultant de la combustion

Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Ammoniac, Oxygène.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter la formation de poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Rubrique 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter la formation de poussières. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart de la matière déversée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart des vêtements et de toute autre matière combustible. Attention aux retours de flammes. Aucune information disponible.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

Diammonium peroxodisulphate

Date de révision 09-mars-2018

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): Belgique - Arrêté royal relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Date de promulgation: 11 mars 2002. Publié dans le Moniteur Belge le 14 mars 2002. Errata: Publié dans le Moniteur Belge le 26 juin 2002

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Persulfate				TWA: 0.1 mg/m ³ 8 uren	TWA / VLA-ED: 0.1
dammonium				•	mg/m³ (8 horas)
Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Persulfate			TWA: 0.1 mg/m ³ 8 horas		
dammonium					
Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Persulfate					TWA: 2 mg/m ³ 8 tim
dammonium					•
	•		•		
Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèqu
			TMA. 0.4 / 3.0 ls		
Persulfate			TWA: 0.1 mg/m ³ 8 hr.		

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Persulfate			TWA: 0.1 mg/m ³ 8 hr.		
dammonium			STEL: 0.3 mg/m ³ 15 min		

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

	Voie d'exposition	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
İ	Oral(e)				() ()
	Cutané(e)				
	Inhalation				

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Diammonium peroxodisulphate

Date de révision 09-mars-2018

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Gants de protection Protection des mains

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc naturel Caoutchouc nitrile Néoprène PVC	Voir les recommandations du fabricant	-	EÑ 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du

Vêtements à manches longues Gants imperméables

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à EN 143

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

100 g/L

d'autres ont de l'expérience

Demi-masque recommandée: - Filtrage des particules: EN149: 2001 Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Blanc

Poudre Solide État physique

Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

3.2

120 °C / 248 °F

Point/intervalle de fusion Point de ramollissement Aucune donnée disponible

Diammonium peroxodisulphate

Date de révision 09-mars-2018

Méthode - Aucune information disponible

Solide

Solide

Solide

Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible

Point d'éclair Aucune information disponible

Taux d'évaporation Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz)
Limites d'explosivité

Aucune information disponible
Aucune donnée disponible

Pression de vapeurnégligeableDensité de vapeurSans objet

Densité / Densité 1.980 Densité apparente 900-1100 kg/m³

Hydrosolubilité 582 g/L (20°C), may decompose **Solubilité dans d'autres solvants** Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition > 120°C Viscosité > 120°C Sans objet

Propriétés explosives Aucune information disponible

Propriétés comburantes Comburant

9.2. Autres informations

Formule moléculaire H8 N2 O8 S2 Masse molaire 228.19

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Oui

10.2. Stabilité chimique

Oxydant : risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible/organique,

Sensible à l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Réactions dangereuses Aucune information disponible. Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de poussières. Matière combustible. Excès de chaleur. Exposition à

l'humidité. Produits incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs. Métaux. Peroxydes. Agents comburants forts. Agents réducteurs forts.

Matière combustible. . Acides. alcalin.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Ammoniac. Oxygène.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Diammonium peroxodisulphate

Date de révision 09-mars-2018

Catégorie 4 Oral(e) Cutané(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Inhalation

DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
LD50 = 495 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg	LC50 = 520 mg/L (Rat) 1 h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Catégorie 2

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 2 oculaire:

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Catégorie 1 Respiratoire Peau Catégorie 1

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénicité;

unique;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

h) toxicité spécifique pour certains Catégorie 3 organes cibles - exposition

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Organes cibles

Système respiratoire, Yeux, Peau.

j) danger par aspiration;

Sans objet Solide

Autres effets indésirables

Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs

musculaires, ou le rinçage

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Contient une substance:. Nocif pour les organismes Effets d'écotoxicité

aquatiques. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour

l'environnement.

Diammonium peroxodisulphate

Date de révision 09-mars-2018

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce	Microtox
Persulfate dammonium	LC50: = 76.3 mg/L, 96h	EC50: = 120 mg/L, 48h		
	static (Oncorhynchus	(Daphnia magna)		
	mykiss)			
	LC50: = 103 mg/L, 96h			
	static (Lepomis			
	macrochirus)			
	LC50: = 323 mg/L, 96h			
	(Poecilia reticulata)			

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance Dégradabilité

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Soluble dans l'eau, Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies. Ne s'applique pas aux substances inorganiques.

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées. Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable

12.4. Mobilité dans le sol Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau Mobilité

probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Des polluants organiques

persistants

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations

locales.

Emballages contaminés Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Le code européen des déchets Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit

lui-même mais à son application.

Autres informations Ne pas jeter les déchets à l'égout. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les

résidus à l'égout.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

UN1444

PERSULFATE D'AMMONIUM

Diammonium peroxodisulphate

Date de révision 09-mars-2018

14.3. Classe(s) de danger pour le 5.1

transport

14.4. Groupe d'emballage III

ADR

14.1. Numéro ONU UN1444

14.2. Désignation officielle de PERSULFATE D'AMMONIUM

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 5.1

transport

14.4. Groupe d'emballage III

IATA

14.1. Numéro ONU UN1444

14.2. Désignation officielle de PERSULFATE D'AMMONIUM

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 5.1

transport

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à Pas de précautions spéciales requises

prendre par l'utilisateur

Non applicable, les produits emballés

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australi e)	KECL
Persulfate dammonium	231-786-5	-		Х	Х	-	Χ	Χ	Χ	Х	Χ

Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Persulfate dammonium	WGK 1	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Persulfate dammonium	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 65,RG 66

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Diammonium peroxodisulphate

Date de révision 09-mars-2018

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

PNEC - La concentration prévisible sans effet

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

Principales références de la littérature et sources de données

Fournisseurs fiche technique de sécurité,

ChemADVISOR - LOLI,

Merck index.

RTECS

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

VOC - Composés organiques volatils

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Préparée par Département sécurité du produit.

Date de préparation 10-déc.-2009 Date de révision 09-mars-2018

Sommaire de la révision Mise à jour des systèmes de création SDS, remplace ChemGes SDS No. 7727-54-0/2.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour

Diammonium peroxodisulphate

Date de révision 09-mars-2018

assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité